

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

## **COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2017 A LOQUEFFRET**

### **Étaient présents (26) :**

**BERRIEN** : Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT JAOUEN  
**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL  
**BOTMEUR** : Éric PRIGENT  
**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H, Josiane GUINVARC'H  
**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE  
**HUELGOAT** : Benoît MICHEL, Jean-Pierre SALAÛN, Eric BLANCHARD  
**LA FEUILLEE** : Gérard RANNOU  
**LOCMARIA-BERRIEN** : Alain LE CAM  
**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, François LELUYER  
**LOQUEFFRET** : Marcel SALAÛN, Alain HAMON  
**PLOUYE** : Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC, Geneviève LE MAT  
**SAINT-RIVOAL** : Yves Claude GUILLOU  
**SCRIGNAC** : Georges MORVAN, Daniel LE GUILLOUX

**Procurations** : Régis LE GOFF a donné pouvoir à Gérard RANNOU, Hubert LE LANN a donné pouvoir à Paul QUEMENER, Dominique CONNAN a donné pouvoir à Benoît MICHEL, Jean-Pierre LE BIHAN a donné pouvoir à Jean-Yves CRENN, Jean LE GAC a donné pouvoir à Georges MORVAN

**Secrétaire de séance** : Benoît MICHEL

**Titulaire excusée** : Isabelle NICOLAS

**Suppléante présente** : Odile COCHENNEC

### **Ordre du jour :**

- ➔ Modification des statuts de la collectivité :
  - Intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie,
  - et ajout études/compétence eau assainissement
- ➔ Décisions modificatives : budgets annexes déchets ménagers et voirie services communs
- ➔ Modification statuts Pole d'Equilibre Territorial Rural pays du COB – article 10
- ➔ Reprise résultat fonctionnement exercice 2016 office tourisme intercommunautaire Carhaix Huelgoat
- ➔ FPIC 2017
- ➔ Nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mutualisée : adhésion et programme d'actions

- ➔ Initiative COB
- ➔ Démarche de prévention évaluation des risques professionnels – demande de subvention
- ➔ Diagnostic de territoire petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale
- ➔ Tarifs gîte d'étape - complément
- ➔ Ecofolio – avenant 2017
- ➔ Motion services soins hôpital de Morlaix
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18 heures 35.

### **Modification des statuts**

Le président propose à l'assemblée les modifications statutaires suivantes :

#### **Article 4 : compétences**

##### Compétence optionnelle

-Politique du logement et du cadre de vie :

Elaboration et suivi du programme local de l'habitat en liaison avec le SMDCF : Participation aux OPAH du SMDCF afin d'engager et de poursuivre une politique locale visant à améliorer l'habitat.

##### Compétence facultative :

Etudes en vue de la prise de compétence eau et assainissement

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les modifications statutaires proposées.

Adopté à l'unanimité

### **Décisions modificatives**

Le président explique qu'il convient de prévoir les modifications budgétaires suivantes :

Budget annexe déchets ménagers

Article	Désignation	Montant
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
023	Virement à la section d'investissement	+ 25.000 €
022	Dépenses imprévues	- 25.000 €
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
2188	Autres immobilisations	+ 25.000 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 25.000 €

#### Budget annexe services communs

Article	Désignation	Montant
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
21751	Réseaux de voirie	+ 500.000 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
21751	Réseaux de voirie	+ 500.000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires présentées.

#### **PETR du pays COB – modification article 10 des statuts**

Le président fait part d'une proposition de modification de l'article 10 des statuts du PETR du pays COB relatif au nombre de membres du bureau et de vice-présidents.

L'article 10 est libellé ainsi :

*Conformément aux articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10 du CGCT, le bureau du PETR est composé de 10 membres dont un président et quatre vice-présidents.*

*Le Bureau se réunit sur convocation du Président, selon les formes et délais prescrits par la loi, notamment par les articles L. 2121-9 et suivants du CGCT. Il prépare les décisions du comité syndical.*

*Le Bureau exerce par délégation les attributions du Comité Syndical, dans le respect des conditions et limites fixées par l'article L.5211-10 du CGCT.*

*Sur décision du Président, un représentant du Conseil de développement territorial peut être associé aux travaux du Bureau pour avis.*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 10 des statuts du PETR du pays COB ainsi présenté.

#### **Reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du syndicat mixte de gestion de l'office de tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte de gestion de l'office de tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat en date du 31 décembre 2016,

Lors de sa séance du 18 avril 2017, le comité syndical a approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2016 ainsi que la répartition du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 entre les membres du syndicat.

L'excédent total est de 2.131,60 €, 23 % de ce montant soit 490,27 € est repris par la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté

Le président propose de reprendre ce résultat sur le budget promotion tourisme au compte 002

Adopté à l'unanimité.

## **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

### **1) - Principe**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été institué en 2012.

Il s'agit d'un système de péréquation des ressources intercommunales et communales dont la répartition de prélèvement et/ou de reversement est proposée selon le « droit commun », c'est-à-dire basé sur un indicateur de ressources, le potentiel financier agrégé. Cet indicateur tient compte des ressources de chaque collectivité, du revenu moyen par habitant et de l'effort fiscal demandé.

Le président propose le principe suivant : aucune collectivité ne se retrouve avec un solde de prélèvement et de reversement négatif.

La répartition de droit commun en 2017 présente une commune en solde négatif.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, le principe de n'avoir aucune collectivité avec un solde négatif suite à la répartition des prélèvements et des reversements du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

### **2) - Prélèvements**

La répartition de « droit commun » est proposée sans besoin de délibération.

Toutefois deux autres modes de répartition existent : une répartition dérogatoire « à la majorité des  $\frac{2}{3}$  » de l'EPCI en fonction du CIF dans un premier temps et dans un second temps entre les communes par trois autres critères précisées par loi ou une répartition « dérogatoire libre » ne donnant aucune règle précise de répartition des prélèvements et reversements mais devant être adoptée à l'unanimité par l'EPCI ou à la majorité des  $\frac{2}{3}$  avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.

Il est proposé qu'aucune commune n'ait un solde négatif.

La répartition de droit commun en 2017 présente une commune en solde négatif.

Diverses propositions d'une nouvelle répartition « à la majorité des  $\frac{2}{3}$  » ne semblent pas satisfaisantes. Les variations doivent rester dans la limite autorisée de 30 %.

Aussi, il est proposé une répartition « dérogatoire libre » pour laquelle aucune règle particulière n'est prescrite.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, une répartition libre pour les prélèvements qui reprendra les mêmes montants que celle de droit commun:

<b>Nom</b>	<b>Montant prélevé</b>
Communauté de communes Monts d'Arrée Communauté	- 8 361
Berrien	- 2 855
Bolazec	- 579
Botmeur	- 737
Brasparts	- 3 228
Brennilis	- 3 668
Huelgoat	- 5 031
La Feuillée	- 2 035
Locmaria-Berrien	- 871
Lopérec	- 2 666
Loqueffret	- 1 433
Plouyé	- 2 565
Saint-Rivoal	- 573
Scrignac	- 2 633
<b>TOTAL</b>	- <b>37 235</b>

### 3) - Reversements

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, une répartition libre pour les reversements présentés dans le tableau suivant :

<b>Nom</b>	<b>Montant reversé</b>
Communauté de communes Monts d'Arrée Communauté	60 526
Berrien	28 335
Bolazec	6 053
Botmeur	6 460
Brasparts	27 541
Brennilis	3 668
Huelgoat	37 080
La Feuillée	19 110
Locmaria-Berrien	9 256
Lopérec	23 389
Loqueffret	8 326
Plouyé	17 182
Saint-Rivoal	5 037
Scrignac	25 775
<b>TOTAL</b>	<b>277 738</b>

## **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Centre Finistère – Adhésion et programme d'actions**

Le président présente les éléments issus de l'étude pré-opérationnelle ainsi que le programme d'actions proposé qui comporte 2 parties. Le programme d'actions est illustré par des cas concrets qui sont présentés à l'assemblée.

Il est proposé :

### **1/ interventions auprès des propriétaires occupants (PO) ayant de faibles ressources**

#### **- Adapter le logement aux difficultés et handicaps de la personne, favoriser son autonomie**

Le Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère (SMDCF) intégrera dans le marché public de suivi-animation de l'OPAH la prise en charge de l'intervention de l'ergothérapeute (diagnostic et conseils obligatoires à intégrer dans un dossier de subvention « adaptation »). Ce service sera donc gratuit pour les propriétaires occupants.

En plus des aides de l'ANAH, la collectivité versera une subvention de 30 % du reste à charge plafonnée à 1000 € pour les propriétaires occupants modestes et à 2000 € pour les propriétaires occupants très modestes.

#### **- Inciter aux économies d'énergie**

Le SMDCF intégrera dans le marché public de suivi-animation de l'OPAH la prise en charge de l'évaluation énergétique du logement (évaluation obligatoire à intégrer dans un dossier de subvention « lutte contre la précarité énergétique »). Ce service sera gratuit pour les propriétaires occupants.

En plus des aides de l'ANAH, une intervention complémentaire de la collectivité, une « majoration Habiter mieux » pour les propriétaires modestes et très modestes :

→ prime de 1000 € en cas de gain thermique d'au moins 40 %.

→ prime de 500 € en cas d'emploi de matériaux biosourcés /écoresponsables.

Possibilité de cumuler ces 2 primes.

#### **- Aider les propriétaires à réaliser des travaux permettant de sortir de l'habitat indigne ou très dégradé**

En plus des aides de l'ANAH, une intervention complémentaire de la collectivité, au cas par cas après validation par un comité technique d'acteurs sociaux et d'élus, une aide de 10 % des travaux subventionnés.

L'aide est plafonnée à 5000 € pour les propriétaires occupants très modestes et 4000 € pour les propriétaires occupants modestes (cumulable éventuellement avec les autres interventions des collectivités locales).

- **Aider à la mise aux normes des installations d'assainissements non collectifs**

Intervention de la collectivité par une aide forfaitaire de 500 € pour les propriétaires occupants très modestes.

## **2/ Interventions auprès des propriétaires bailleurs (PB) qui conventionnent avec l'ANAH**

- **Développer le parc de logements sociaux privés en complément des subventions de l'ANAH**

Une aide de 10 % du montant subventionnable plafonnée à 4000 € par logement pour des travaux lourds ou de la petite LHI (Lutte contre l'Habitat Indigne), avec un conventionnement de 9 ans.

Une bonification de 5 % du montant subventionnable pour ces mêmes projets si la durée de conventionnement passe à 12 ans minimum.

- **Développer le parc de logements sociaux privés pour des projets ne pouvant pas bénéficier des subventions de l'ANAH**

Une aide de 30 % des travaux HT, plafonnée à 4000 € par logement si un gain énergétique minimal de 35 %, avec conventionnement et contrôle de décence du logement.

- **Inciter les propriétaires bailleurs à produire une offre de logements sociaux privés adaptés**

Pour permettre aux personnes âgées ou handicapées de se loger à proximité des services, la collectivité versera une prime de 1000 € par logement accessible.

- **Inciter les propriétaires bailleurs à choisir des éco-matériaux pour des projets de rénovation ou de création de logement social privé**

La collectivité versera une prime de 1000 € par logement utilisant des matériaux biosourcés / écoresponsables.

Le président propose à l'assemblée d'adhérer à l'OPAH mutualisée en Centre Finistère et de valider le programme d'actions proposé.

Adopté à l'unanimité

### **Initiative COB**

Le président rappelle les objectifs de soutien de l'économie locale de la plate-forme Initiative Centre Ouest Bretagne. La structure accompagne les porteurs des projets du territoire par l'octroi de d'honneur depuis plusieurs années.

La communauté de communes des Monts d'Arrée avait été sollicitée en 2016 de même que la communauté de communes du Yeun Elez pour soutenir la structure. La délibération n'avait pas pu être prise en 2016 par la communauté de communes des Monts d'Arrée.

Aussi, le nouvel EPCI est sollicité pour un montant de 388,65 € correspondant à l'aide 2016 de la communauté de communes des Monts d'Arrée.

Le président propose à l'assemblée de réaliser un versement complémentaire à Initiative COB d'un montant de 388,65 €

Adopté à l'unanimité

### **Démarche de prévention des risques professionnels – demande de subvention Fonds National de prévention de la CNRACL**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques.

Le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche est estimé à 11 jours.

A l'unanimité, le Conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté

- Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Le Conseil communautaire donne pouvoir à M. Le Président pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer les pièces s'y rapportant.

### **Diagnostic de territoire petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale**

Monsieur le Président explique que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Finistère arrive à son terme au 31 décembre 2017. Il devrait être prolongé par un avenant avant la mise en place d'une Convention de Territoire Globale qui devra être signée avec la CAF au vu de la réalisation d'un diagnostic de territoire.

Ce diagnostic est proposé sur 7 thèmes, toutefois seulement 4 thèmes ont été retenus par la commission Vie des habitants, à savoir petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

Ce diagnostic peut être financé partiellement par la CAF du Finistère.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation d'un diagnostic de territoire sur les 4 thèmes proposés et autorise le président à faire la demande de financement auprès de la CAF et signer les documents afférents.



## Tarifs gîte d'étape à Scignac - complément

Le président explique qu'il convient de revoir les tarifs délibérés lors des conseils communautaires précédents suivant le tableau présenté ci-après :

Désignation du produit	Prix de vente TTC
Pâté	4 €
Soupes et veloutés 450 ml	6 €
Plats cuisinés 360g	11 €
Desserts crèmes ou riz	3 €
Pâtes 250 g	2 €
Riz 250 g	2 €
Panier pique-nique	7 €
Sandwich	4,50 €
Chips	1 €
Compote	1 €
Madeleine ou brownie ou barre de céréales	0,50 €
Tablette chocolat (100 g)	2 €
Glace	3 €
Pain précuit 250 g	2 €
Bouteille eau 50 cl	1 €
Bouteille eau 1,5 l	2 €
Lait 50 cl	1,50 €
Lait 25 cl	1 €
Cidre 25 cl	2 €
Cidre 75 cl	6 €
Jus de fruits, soda, cola, Perrier	2 €
Café	1 €
Thé	1 €
Bière	3 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité

## Avenant Ecofolio

Délibération en vue d'autoriser l'exécutif de la collectivité à signer électroniquement tout acte juridique relatif à la perception d'un soutien financier au titre des couts liées à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

Exposé

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Décide :

le Président est autorisé à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la collectivité Monts d'Arrée Communauté de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2016.

Adopté à l'unanimité

### **Motion soutien services de soins de l'hôpital de Morlaix**

Le président fait part à l'assemblée d'une information de la CFDT sur la situation des services de soins de l'hôpital de Morlaix.

Il propose de voter la motion suivante :

Contre l'appauvrissement du dispositif de soins du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix, les fermetures de services aux motifs de l'économie sur la santé et de pénurie médicale, les suppressions de postes et requalifications, le démantèlement des services de psychiatrie.

Pour que les instances responsables proposent des solutions adéquates au maintien de la qualité de soins, assurent une stabilité de soins et des équipes soignantes, permettent aux agents du Centre Hospitalier de Morlaix de travailler dans des conditions de sécurité nécessaires à l'exercice de leur profession, mettent en œuvre une politique attractive de recrutement médical, assurent aux agents du Centre Hospitalier des pays de Morlaix des temps de repos appropriés et des rythmes de travail décents.

Adopté à l'unanimité

## Questions diverses

### Motion soutien choix communes quant aux rythmes scolaires

L'assemblée fait un point sur l'organisation des rythmes scolaires des écoles du territoire. Cette organisation entraîne des difficultés quant à la gestion de l'accueil de loisirs le mercredi.

Le conseil communautaire souhaite permettre aux communes qui l'envisagent, de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine.

La collectivité s'engage donc à ouvrir l'accueil de loisirs à la journée le mercredi dès lors que les communes connaîtront l'organisation des temps scolaires pour l'année 2017-2018.

Adoptée à 30 voix pour et une abstention

### Informations diverses

Le président informe qu'une réunion a lieu au siège du PNRA au sujet de la restitution du schéma de valorisation des équipements du territoire (Ti ar Gouren, Ti Menez Are, Ecomusée des Monts d'Arrée, maison des Castors et de la réserve, ferme des artisans, moulin du chaos).

Plusieurs communes sont concernées et il propose aux élus de ces communes de participer à cette réunion.

Le moulin du chaos à Huelgoat est actuellement en vente. La collectivité pourrait l'acheter mais il doit y avoir au préalable un projet de mise en valeur. La collectivité a également été informée de la cession par le Département de la ferme des artisans à Brasparts.

Visite des équipements communautaires : Le président et Alain Le Cam, vice-président en charge des bâtiments, urbanisme et agriculture proposent de faire une ou plusieurs ½ journée de visite des équipements de la nouvelle collectivité.

Une première ½ journée est prévue le jeudi 06 juillet à 13h30. RDV à Brennilis pour une visite des équipements sur les communes de Brennilis et La Feuillée. Les élus municipaux seront également invités.

L'office de tourisme communautaire n'a pas pour le moment de nom de domaine pour son site Internet, plusieurs propositions sont faites. Le nom de *Monts d'Arrée Tourisme* est retenu.

Jean-Yves Crenn rappelle que les championnats d'aviron du Finistère ont lieu le 01 juillet à Brennilis.

Huit Pontons et caissons ont été récupérés, 2 seront installés à Brennilis. 1 autre pourra être installé à Botmeur et peut-être un autre à Huelgoat. A voir pour le stockage des autres pontons.

L'association demande la pose 3 mâts sur un socle béton. L'acquisition de socles béton mobiles semble mieux correspondre au vu du temps limité avant l'évènement.

La séance se termine à 21h